Bird&Bird& le respect du droit de la concurrence dans le secteur des assurances

Bird & Bird vous propose un module de formation sur le respect du droit de la concurrence spécifiquement adapté au secteur des assurances.

Le secteur des assurances connaît des règles particulières en matière de concurrence notamment un règlement d'exemption catégorielle spécifique actuellement en cours de réexamen. Au vu des risques importants de sanction au titre de la violation du droit de la concurrence (amendes pouvant atteindre en France 10% du chiffre d'affaires mondial du contrevenant), les compagnies d'assurance doivent veiller à ce que leurs équipes connaissent ces règles et les respectent.

Objectifs de la formation

Sensibilisation

Sensibiliser vos salariés à l'importance du respect du droit de la concurrence

Rappel des principes

Rappeler les principes du droit de la concurrence applicables au secteur des assurances

Gestion des risques

Anticiper et gérer les risques d'entente en identifiant les situations à risque

Programme*

Contacts avec les concurrents	Comment identifier et prévenir les risques d'entente (partage de marchés, ententes sur le niveau des primes, boycott) ?
Pools d'assurance	Quelles sont les conditions à remplir pour participer légalement à un pool d'assurance ?
Groupement ad hoc	Quelles sont les limites à la coopération entre co- assureurs?
Données sur la sinistralité, tables de mortalité, études sur la rentabilité des investissements	Peut-on tout échanger entre assureurs et dans quel niveau de détail ?
Clauses type d'assurance	Comment gérer leur utilisation depuis leur retrait du champ d'application du règlement européen d'exemption ?
Rapport avec les intermédiaires d'assurance	Quelles sont les situations à risque ?

^{*} Le programme peut être adapté en fonction de vos besoins et de vos activités (assurance vie ou non-vie).

Modalités

Public concerné: Equipes juridiques, direction générale, opérationnels

Durée : Une demi-journée

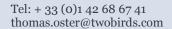
Tarif indicatif: Entre 2.000 € et 3.000 € HT en fonction du format et du programme

Cette intervention sera encadrée par la signature préalable d'une convention d'honoraires. Cette formation est éligible au plan de formation.

Votre contact

Thomas Oster

Avocat au Barreau de Paris





Thomas Oster anime le département droit de la concurrence de Bird & Bird à Paris. Il a développé une expertise particulière dans le domaine des assurances. Il est l'auteur d'articles relatifs aux problématiques de concurrence dans le secteur des assurances parus dans la revue l'Argus de l'assurance et dans la Revue Générale du Droit des Assurances.

"Thomas Oster répond d'une très grande réactivité et d'une parfaite maîtrise technique" "Thomas Oster is noted for his business understanding and succinct advice"

Legal 500 Paris

Chambers Europe, 2015

Avec plus d'une cinquantaine d'avocats répartis à travers nos bureaux, le groupe Droit de la concurrence de Bird & Bird peut répondre efficacement à l'ensemble des besoins de ses clients.

twobirds.com

Bird & Bird AARPI Centre d'Affaires Edouard VII 3 Square Edouard VII 75009 Paris

Abu Dhabi & Bratislava & Bruxelles & Budapest & Copenhague & Dubaï & Düsseldorf & Francfort & La Haye & Hambourg & Helsinki & Hong Kong & Londres & Luxembourg & Lyon & Madrid & Milan & Munich & Paris & Pékin & Prague & Rome & Shanghai & Singapour & Skanderborg & Stockholm & Sydney & Varsovie